



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président
M. Sylvain DUPRAZ, Vice-Président
Mme Alexandra SAAS, Secrétaire
M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau
M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales
MM. Luis BRUNSCHWEILER, Jérémy DUCREST, Cédric EPENY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Marco SOLARI, Denis THORIMBERT et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire
M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif
M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Nathalie RUEGGER
M. Roberto DI GIORGIO

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général
Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021**
2. **Désignation d'un membre du Conseil municipal et d'un suppléant au Comité de pilotage du Contrat de quartier intercommunal**
3. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
4. **Communications du Conseil administratif**
5. **Rapports des commissions**
 - a) **Culture du 22 novembre**
 - b) **Sécurité du 29 novembre**
 - c) **Environnement et infrastructures du 6 décembre**

- d) Finances du 9 décembre
- e) Aménagement et nouveaux quartiers du 13 décembre

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 48-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates
- b) D 58-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 12'860'000.- relatif à l'étude pour la réalisation des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

8. Proposition du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 19-2021 R : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant-e-s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates
- b) M 20-2021 P : Pour la création d'une place de village
- c) M 21-2021 P : Il était une fois Plan-les-Ouates : Pour le récit de notre commune

9. Questions

10. Divers

Clôture de la séance

M. Philippe Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse l'absence de Mme Ruegger, ainsi que celle de M. Di Giorgio qui vient de perdre son papa ; toutes leurs pensées vont vers lui et sa famille. Il rappelle que le masque doit être porté, mais qu'il peut être retiré lors des prises de paroles.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

M. Dupraz demande la correction suivante :

Page 18 :

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21H25, conviant l'assemblée à la traditionnelle fondue qui suit habituellement le vote du budget.

Lire :

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 19H25, conviant l'assemblée à la traditionnelle fondue qui suit habituellement le vote du budget.

<p>Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour et 1 abstention, sous réserve de la correction demandée.</p>
--

2. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET D'UN SUPPLEANT AU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT DE QUARTIER INTERCOMMUNAL

Concernant le Comité de pilotage du Contrat de quartier intercommunal, le **Président** rappelle qu'un appel à candidatures a été lancé dans les différents groupes et les différents caucus. Deux candidatures ont été déposées à ce jour ; celle de M. Solari, en tant que membre du comité et celle de Mme Saas, en qualité de suppléante. Il demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il propose d'adopter ces deux candidatures, à moins que le Conseil municipal souhaite les adopter séparément. Cela n'étant pas le cas, il fait voter ces deux candidatures.

M. Seydoux rejoint la séance à 20H05 (Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 22 personnes).

Le Conseil municipal accepte ces candidatures par 22 voix pour, soit à l'unanimité. Sont donc désignés au sein du comité de pilotage du contrat de quartier intercommunal :

M. Marco Solari, en tant que membre et Mme Alexandra Saas, en tant que suppléante.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Délai référendaire

Le **Président** annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 4 janvier 2022 et s'achèvera le 14 février 2022, suspension du 23 décembre 2021 au 3 janvier 2022 incluse.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

4.1 Calendrier de l'Avent

Mme Monbaron annonce que le Service des sports a mis en place un calendrier de l'Avent sur les réseaux sociaux (Facebook / Instagram), lequel permet de découvrir les associations ainsi que les installations sportives de la Commune, avec la présentation d'un club et/ou d'une installation différente chaque jour. Plusieurs concours sont également organisés dans le cadre de ce calendrier de l'Avent, avec de petits prix à gagner, comme du matériel de sport, un abonnement annuel à la piscine du Pré-du-Camp ou encore un maillot et des billets pour les matchs du Genève-Servette Hockey Club.

4.2 Tennis des Cherpines

Mme Monbaron informe que l'ensemble des aménagements extérieurs et des travaux complémentaires du Tennis des Cherpines seront terminés la semaine qui suit ce Conseil municipal (semaine 51). La délibération D 151-2019 votée à l'époque sera donc clôturée le 31 décembre 2021.

4.3 Traditionnelle soirée en musique à la patinoire

Mme Monbaron annonce qu'en l'état des prescriptions sanitaires, il sera possible de patiner en musique le samedi 8 janvier 2022.

4.4 Mesures Covid : Entraîneurs, moniteurs, coachs et autres encadrants sportifs

Mme Monbaron informe que certains clubs rencontrent des difficultés liées aux nouvelles mesures sanitaires. En effet, les entraîneurs de clubs, moniteurs indépendants et bénévoles doivent disposer d'un certificat Covid pour exercer dans une installation close, alors que ceux qui ont un contrat de travail qui les lie à un club sportif en sont dispensés. Cette mesure vaut également dans le cadre d'activités destinées aux moins de 16 ans. La Commune a alerté le Département cantonal en charge de cette situation et attend de voir si les mesures peuvent s'uniformiser.

4.5 Incivilités en novembre 2021 (données communales)

Mme Monbaron annonce qu'un seul cas d'incivilité a été recensé en novembre 2021. Il s'agit d'un cas de déchets. A savoir, un dépôt d'une palette au point de collecte de l'Abérieu.

4.6 Contrat local de sécurité

Mme Monbaron informe que deux contrôles de circulation ont eu lieu dans le cadre du Contrat local de sécurité ; un contrôle de circulation à la route de la Galaise avec deux policiers cantonaux et deux policiers municipaux et un contrôle de circulation à la hauteur du no. 22 route de Base, avec trois policiers cantonaux et deux policiers municipaux. Ces contrôles ont eu pour effets :

➤ 9 amendes d'ordre, 5 avertissements, 1 contravention liée à un franchissement de ligne de sécurité (dépassement) et 1 amende d'ordre pour utilisation d'un téléphone portable.

4.7 Radar

Mme Monbaron annonce que le radar a été posé une fois à la route du Camp, à la hauteur du numéro 40, en direction de la route de Saconnex d'Arve. Ce contrôle a mobilisé un véhicule radar, quatre policiers cantonaux et deux policiers municipaux et a eu pour résultat le contrôle de 694 véhicules, 16 infractions et 6 interceptions.

4.8 Patrouille pédestre

Mme Monbaron informe que dans le cadre de la sécurité pédestre, une patrouille pédestre mixte (police cantonale et police municipale) a relevé que les secteurs traversés étaient calmes.

4.9 Sécurité : autres contrôles effectués par la police municipale

Mme Monbaron annonce que la police municipale a effectué des contrôles en collaboration avec la PCTN (Police du Commerce et de lutte Contre le Travail au Noir) dans deux commerces à Plan-les-Ouates. D'autre part, la police municipale a porté une attention particulière au stationnement sur le chemin de l'Essartage, aux Sciers, suite à de nombreuses doléances concernant le parking sauvage.

4.10 'Car Wash'

Mme Monbaron informe que le 'Car Wash', situé dans la zone industrielle, a demandé l'autorisation de transformer ses locaux en dancing le soir. Ce dossier est en cours d'attente de délivrance de l'autorisation par le Canton.

4.11 Covid 19

Mme Monbaron informe que dans le cadre des mesures Covid 19, la police municipale a également effectué plusieurs contrôles et délivré des autorisations de manifestations, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

4.12 Cambriolages (données cantonales)

Mme Monbaron annonce que 3 cambriolages ont été perpétrés en novembre 2021, ce qui porte à 41 le total des cambriolages depuis le 1^{er} janvier 2021 : 10 appartements, 8 caves, 2 chantiers, 4 magasins et 17 villas ont été visités.

4.13 Incendie

Mme Monbaron informe qu'un incendie s'est produit à la route des Chevaliers-de-Malte, à la hauteur de la zone que la Commune qualifie de non droit et dénonce depuis bientôt 10 ans auprès du Canton, mais qui ne bouge malheureusement pas beaucoup. Cet incendie est accidentel ; quelqu'un a fait un petit feu pour chauffer du café et l'a oublié en partant. Les Pompiers ont heureusement pu tout éteindre avant que le feu ne prenne des proportions trop importantes.

4.13 Plan Directeur Communal

Mme Monbaron annonce que le 25 novembre dernier, s'est tenu un atelier de réflexion autour du projet de Plan Directeur Communal. Environ 25 habitants ont répondu à l'appel et ont travaillé durant près de trois heures sur l'évolution de la Commune, que ce soit sur la thématique de la mobilité, de l'urbanisation ou de la préservation de la nature, par exemple. Les échanges ont été particulièrement riches et la matière est en cours de synthèse par leurs mandataires, afin de l'intégrer dans les documents. Un suivi des propositions sera réalisé et la population pourra ainsi comprendre pourquoi telle proposition a été retenue ou non. Le travail se poursuit avec les mandataires et une séance d'échange avec l'entier du Conseil municipal sera organisée en début d'année 2022.

4.14 Les Sciers

Au sujet des Sciers, **Mme Monbaron** explique que les derniers aménagements extérieurs se poursuivent et que de nouveaux espaces ouvrent à la population. Cela est notamment le cas de la plaque urbaine en bordure des immeubles E et F qui permettra une circulation sécurisée des piétons jusqu'à l'arrêt de bus. Une nouvelle place de jeux pour les plus petits va également ouvrir avant Noël et de nouvelles plantations sont venues renforcer la végétalisation du quartier avec des sujets de grande taille. La finalisation des travaux se poursuivra au printemps prochain quand les conditions climatiques permettront de finaliser les plantations et quelques aménagements de surface.

4.15 Nouveautés lignes de bus 62 et 272

M. Rodriguez informe de certaines modifications sur les lignes de bus 62 et T72 (devenue 272) depuis le 12 décembre 2021. En effet, la ligne 62 qui desservait jusqu'à présent la gare multimodale du Bachet de Pesay depuis Collonges-sous-Salève a été prolongée jusqu'à la Ziplo. Quatre nouveaux arrêts sont effectués dans la zone : au Champ-des-filles, à Pré-fleuri, à Tourbillon et à la Ziplo. Elle offrira ainsi une desserte supplémentaire aux personnes venant par le train depuis le réseau du Léman Express, ainsi qu'à celles venant du Canton de Vaud, de Collonges, mais également au-delà, grâce au P+R de 150 places disponible à Collonges-marché. Cette ligne, en correspondance avec les trains du Léman Express, circule à une cadence de 15 minutes aux heures de pointe et de 30 minutes aux heures creuses, du lundi au vendredi de 5h00 à 21h00. Concernant la ligne transfrontalière 272 (ex-T72) desservant Annecy, celle-ci a été renforcée avec 19 courses quotidiennes en direction de Genève, dont une première arrivée à 5h20 et 20 courses par jour en direction d'Annecy dont le dernier départ est à 21h25. La ligne 272 s'arrête désormais pour toutes ces courses à l'arrêt Galaise, à savoir le même arrêt que pour le bus D, soit à moins de 10 minutes à pied de toutes les entreprises de la zone.

4.16 Copil tram 15

M. Rodriguez informe que le 30 novembre dernier, un comité de pilotage a eu lieu réunissant les quatre communes suisses traversées par l'extension de la ligne du tram 15, la ville de Saint-Julien, ainsi que le Canton. Lors de cette séance, ont été relevés les problèmes de coordination d'information pour les riverains et les entreprises de la zone industrielle entre les travaux du tram et les travaux des SIG, ainsi que la décision par les autorités de la Commune de réactiver la Taskforce qui existait lors des travaux dans la zone industrielle. Néanmoins, le projet avance selon le calendrier prévu. En tout cas sur le premier tronçon, car il n'en est pas de même pour le deuxième tronçon du projet qui connaît des difficultés face aux nombreuses oppositions, qu'elles soient d'ordre privé ou public, telle que celle déposée par la Commune de Perly.

4.17 Etude Genève-Sud

M. Rodriguez annonce que, suite à l'abandon des liaisons routières L1-L2, le Canton, en collaboration avec l'ensemble des communes de Genève Sud, s'est lancé dans une étude incluant les communes françaises, afin d'améliorer le transport dans toute la région. Comme cela a été annoncé aux conseillers municipaux, la Commune a envoyé un courrier au Canton, afin de demander un état de situation et la réunion d'un comité de pilotage, qui se fait attendre depuis le démarrage des études en début d'année. De plus, le Canton souhaitait, pour la suite des études, une participation des différentes communes, participation qui n'a pas fait l'objet d'une demande officielle. En guise de réponse, le Canton leur a annoncé qu'il prenait finalement en charge la participation financière et a déjà agendé une séance de comité de pilotage au mois de mars 2022.

4.18 Bilan des zones 30 km/h et 20 km/h

M. Rodriguez rappelle que des comptages pour l'évaluation des zones 30 km/h et des zones de rencontre ont été effectués. Un nouveau comptage est en cours sur certains secteurs, suite à un bug informatique. Les résultats définitifs leur seront transmis en début d'année 2022.

4.19 Route d'accès des Sciers

Concernant la route d'accès des Sciers, **M. Rodriguez** annonce que la Commune a enfin déposé la demande d'autorisation de construire cette semaine. Reste à voir le retour de l'Office fédéral des routes.

4.20 Pollution de l'Aire

M. Rodriguez informe que le 10 décembre dernier, l'Aire a connu une pollution d'hydrocarbure. Cette pollution viendrait d'une mauvaise manipulation d'une citerne à mazout, laquelle ne se trouve pas sur leur Commune. L'assainissement a eu lieu et les recherches pour connaître les causes exactes sont en cours.

4.21 Démolition et construction de la Distillerie

Dans le cadre de la Distillerie, **M. Rodriguez** annonce que suite au dépôt de la demande d'autorisation de construire, des compléments ont été demandés par les Services cantonaux, compléments qui ont été déposés le 1^{er} décembre 2021 auprès l'Office Cantonal de l'Energie (OCEN), de l'Office Cantonal des Transports (OCT) et de l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN). À ce jour, tous les préavis ont été délivrés à l'exception de ceux de l'OCT et de l'OCAN qui devraient les rendre très prochainement.

4.22 FIDU

M. Rodriguez informe qu'une recette de CHF 161'000.- va leur être versée dans le cadre du Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain, correspondant à la réalisation de 23

logements hors zone 5 en 2020. Pour mémoire, le versement se réalise sur la base des logements construits à N-1, raison pour laquelle les logements des Sciers ne sont pas comptabilisés. Le montant de la subvention liée aux logements des Sciers leur sera versé à la fin de l'année 2022.

4.23 Crèche Zinzolin

M. Rodriguez rappelle que le Conseil municipal a voté, en automne, un complément de crédit de CHF 200'000.- en vue d'un possible dépassement dans le cadre de la réalisation de la crèche Zinzolin et en lien avec la signature de la convention de mise à disposition anticipée des locaux. Pour mémoire, il avait été mentionné d'attendre le décompte des factures finales de la CPEG (Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève) pour voter le montant exact. Ces dernières sont arrivées et les vérifications sont en cours. Les conseillers municipaux seront informés de l'état final au début de l'année, mais le tout à l'air de bien se présenter.

4.24 Ferme des Cherpines

Concernant la ferme des Cherpines, **M. Rodriguez** rappelle que le Conseil municipal a voté un montant de CHF 220'000.- en septembre dernier. Comme cela a été annoncé en commission Environnement et infrastructures, une problématique de poinçonnement de la dalle centrale a été constatée lors du déplacement de palettes de 1.2 tonne, notamment pour les bulles de tennis et la patinoire, nécessitant la mise en place d'un plancher de 55 mm. Une demande complémentaire pour un montant de CHF 90'000.- sera donc soumise au Conseil municipal au mois de février 2022, comme mentionné en commission Environnement et infrastructures. Mais l'opération reste intéressante à moyen et long terme au vu des loyers payés actuellement pour la location et dont le bail s'achève en mars. Le retour sur investissement passe ainsi de 4 ans à 5 ½ ans.

4.25 Covid 19 dans le cadre des institutions de la petite enfance

M. Magnin annonce que malgré les plans de protection qui sont scrupuleusement respectés, les cas Covid sont en très nette hausse dans le cadre des institutions de la petite enfance. Aussi bien chez les enfants que chez les adultes encadrants, ce qui provoque des difficultés pour les remplacements ou pour tenir les normes. Il y a donc certaines craintes pour les semaines à venir avant Noël.

4.26 Annulation du sirop dansant

Toujours dans le cadre du Covid 19, **M. Magnin** informe qu'en raison de la situation sanitaire, le sirop dansant qui devait avoir lieu la semaine précédant ce Conseil municipal a été annulé. La Commune essaie toutefois de maintenir l'organisation des fêtes de fin d'année dans les institutions, mais celles-ci se feront sans les parents.

4.27 Enquête auprès des aînés de plus de 75 ans

M. Magnin annonce que le retour sur l'enquête qui est réalisée auprès des aînés de plus de 75 ans leur sera fait au mois de février 2022.

4.28 Avancement des travaux avec la Chambre de l'économie sociale et solidaire

M. Magnin informe de l'avancement des travaux avec la Chambre de l'économie sociale et solidaire concernant les 5 % de surface pour des activités destinées à animer le quartier des Cherpines ; le Conseil administratif a pris un certain nombre de décisions et la Commune va relancer une demande un peu plus large que Plan-les-Ouates, auprès des institutions et des associations qui seraient intéressées à venir occuper ces 5 %, en sachant que certaines ne seront plus viables d'ici quatre ou cinq ans lorsque les locaux seront à disposition. Et cela

selon les estimations de la Chambre de l'économie sociale et solidaire.

4.29 Champ-Ravy

M. Magnin annonce que la récolte solidaire aura lieu à Champ-Ravy la semaine du 20 décembre 2021. Malheureusement, la fête de Noël qui devait avoir lieu au lendemain de ce Conseil municipal, a été annulée. Elle devait accueillir un Père-Noël et un lutin. Néanmoins, les enfants qui ont écrit au Père-Noël recevront une carte très drôle de ces deux personnages.

4.30 Carrefour-Rue

M. Magnin rappelle qu'il a été décidé de mettre la parcelle dite 'parcelle des duolithes', à disposition de Carrefour-Rue pour y permettre le déplacement du hameau. Une séance publique avec les riverains a eu lieu, à laquelle une dizaine de personnes sont venues, aussi bien pour féliciter la Commune que pour s'inquiéter de la façon dont ils allaient procéder. Il a pu être répondu à la très grande majorité des questions et expliqué les tenants et aboutissants, à la satisfaction de tous.

4.31 Partenariat avec les EPI (Etablissements Publics pour l'Intégration)

M. Magnin annonce que la Commune a fait l'expérience d'un partenariat avec les EPI pour un nettoyage citoyen qui a eu lieu à fin novembre 2021, en collaboration également avec le Japlo et le Locados. Cela s'est extrêmement bien déroulé, aussi bien avec les personnes de l'EPI, qu'avec les adolescents et les enfants. Ce sont environ 60 à 80 personnes qui ont été actives sur la Commune et qui ont récolté nombre de déchets et notamment énormément de mégots.

4.32 Bourse aux vêtements

M. Magnin informe que la Bourse aux vêtements cessera ses activités en mai 2022. Ceci après 43 ans, dû notamment à la concurrence digitale et à la baisse de fréquentation.

4.33 Repas de Noël des aînés

M. Magnin annonce que le repas de Noël des aînés est, pour l'instant, maintenu. La Commune attend les dernières déterminations du Conseil Fédéral et du Conseil d'Etat. Ce dont tout de même plus de 200 aînés qui sont inscrits. Bien moins qu'habituellement puisque cet événement accueille en général environ 400 personnes. Mais c'est la jauge que la Commune attendait cette année.

4.34 Derniers spectacles de l'année

M. Magnin informe que les derniers spectacles de l'année, notamment le concert de Roberto Fonseca et Clara Haskil, avec Laetitia Casta se sont joués avec une jauge quasiment pleine. Ces événements ont très bien fonctionné avec les mesures habituelles évidemment.

4.35 Programme 'Bien 'venu' : Les Sciers s'illuminent

M. Magnin annonce que le mercredi 1^{er} décembre 2021 a eu lieu une balade animée dans le quartier des Sciers. Ceci dans le cadre du programme 'Bien 'venu' à destination des nouveaux habitants. Il s'agit d'une collaboration entre le Service de l'action sociale et le Service culturel. De nombreuses familles ont pu profiter de ce programme, dans le cadre duquel des spectacles ont eu lieu et du vin chaud, du sirop et des crêpes ont été partagés, en compagnie des différents acteurs de la Commune.

4.36 Ateliers L'Infoscope et Le livre et le numérique

M. Magnin informe que deux ateliers ont lieu à La Julienne. L'un sur Infoscope, l'autre sur

le livre et le numérique. Ce sont de nouvelles prestations pour la Maison, qui commencent actuellement avec relativement peu de personnes, à savoir entre cinq et dix participants et qui sont destinées à s'agrandir avec le temps.

4.37 La Brisolée

M. Magnin annonce que la Brisolée, à La Julienne, a accueilli plus de 250 personnes. Il remercie les conseillers municipaux qui y sont venus et qui ont pu voir le lancement du gobo (*ndlr : Un gobo, dont le terme dérive de l'anglais goes before optics, est une plaque métallique, sur laquelle est découpé, le plus souvent au laser, un motif. Cette plaque, alors placée devant un projecteur, permet d'obtenir une image lumineuse du motif. Très utilisés en photographie, les gobos sont devenus également très populaires dans le monde du spectacle*) sur le mur adjacent à La Julienne, ainsi qu'un mapping (*ndlr : projection architecturale, fresque lumineuse ou fresque vidéo*) sur la façade de la Maison.

4.38 Cabine Swisscom

M. Magnin informe que la cabine Swisscom, qui se trouve en face de La Julienne, diffuse des contes.

4.39 Exposition 'Oh oh oh !'

M. Magnin annonce que les contes de Noël lus dans le cadre de l'exposition 'Oh oh oh !' ont bien fonctionné.

4.40 Illuminations de Noël

M. Magnin informe que les illuminations de Noël ont débuté sur la Commune le 1^{er} décembre 2021. Si certains s'impatientaient sur les réseaux sociaux en voyant que d'autres communes commençaient leur illuminations mi-novembre 2021, il semblerait toutefois, sur ces mêmes réseaux sociaux, que ces illuminations, débutées le 1^{er} décembre, donnent satisfaction. Il espère que c'est également le cas pour les conseillers municipaux.

4.41 Saison culturelle 2021-2022

M. Magnin annonce que la saison culturelle continue malgré les difficultés liées au Covid et continuera au mois de février 2022 avec les prochains spectacles.

4.42 Collaboration avec le NIFFF et le GIFF

M. Magnin annonce des collaborations en janvier et en février 2022 avec le NIFFF (Neuchâtel International Fantastic Film Festival) et le GIFF (Geneva International Film Festival) qui compte un Musée virtuel. Il s'agit de la troisième édition. Celle-ci aura lieu, sur inscription, les 5 et 6 février 2022.

4.43 Ressources humaines - Départ à la retraite de M. François Lazzarelli

M. Magnin informe que, suite à la demande de M. François Lazzarelli de prendre son droit à la retraite, une procédure d'engagement a été effectuée. M. Bertrand Favre sera engagé en remplacement de M. Lazzarelli, dès le mois de mars 2022.

4.44 Annulation de la séance du personnel

Toujours en raison de la situation sanitaire, **M. Magnin** annonce que la séance du personnel qui devait avoir lieu le 23 décembre 2021 a été annulée.

4.45 Plan de mobilité

M. Magnin informe que la Commune a revu un plan de mobilité à l'intention de ses employés. Ce plan, arrivant à bout touchant, est travaillé avec la commission du personnel.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à c)

a) Culture du 22 novembre (annexe a)

M. Dupraz donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sécurité du 29 novembre (annexe b)

Mme De Mitri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Environnement et infrastructures du 6 décembre (annexe c)

Le Président donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Finances du 9 décembre

Cette séance ayant été annulée, il n'y a pas de rapport.

e) Aménagement et nouveaux quartiers du 13 décembre

A l'instar de la commission Finances, cette séance a été annulée. Il n'y a donc pas de rapport.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 48-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 48-2021 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis, dans sa séance du 4 octobre 2021, un préavis favorable, à l'unanimité et en commission Finances qui a également émis, dans sa séance du 14 octobre 2021, un préavis favorable à l'unanimité. Cette délibération a toutefois été ajournée lors de son retour en séance du Conseil municipal du 19 octobre 2021, ainsi qu'en séance du Conseil municipal du 16 novembre 2021. Elle est revenue ensuite en commission Environnement et infrastructures qui a émis, dans sa séance du 6 décembre 2021, un préavis favorable à l'unanimité.

Pour mémoire, **M. Rodriguez** rappelle que l'objet de cette délibération visait à une réfection totale de l'esplanade sise au 8 chemin de Vers, étant donné une infiltration d'eau, d'une part et le descellement de certains pavés, d'autre part. Lors de la séance de commission du mois d'octobre 2021, des demandes ont été faites concernant notamment le remplacement de l'enrobé noir par un enrobé clair, ce qui a été révisé, ainsi que la suppression d'un des solariums qui se trouvait du côté de la boulangerie, afin d'y planter simplement un arbre. Une révision de l'implantation des bancs a également été faite et certains ont été déplacés du côté de la zone verte qui se trouve à côté de l'esplanade. Tout comme l'ajout de places de stationnement pour les deux-roues motorisés. D'autre part, la commission demandait à ce que soient replantés trois des quatre arbres abattus, proches des logements. Ce qui est

techniquement et juridiquement possible, néanmoins très difficile à réaliser compte tenu du fait que pour ce faire, des camions devraient rouler sur l'esplanade et qu'à l'heure actuelle cette dernière ne les supporterait pas. Une autre solution serait de passer via l'espace vert qui se trouve juste à côté, mais ceci nécessiterait de démolir une partie de cet espace vert pour ensuite devoir le réhabiliter. En fin de compte, le Conseil administratif a donc décidé de ne pas aller de l'avant, ce que la commission a entendu lors de sa dernière séance. Et qui plus est, concernant ces arbres, il faut savoir que ceci allait également dans le sens du Service de l'environnement et des espaces verts (SEE) qui préconisait de ne pas les replanter. Et cet avis est également partagé par M. Favre, futur responsable du SEE dont a parlé M. Magnin, à qui ce projet a été soumis en test. Ce dernier ne voit effectivement pas d'un très bon œil cette replantation, ces arbres risquant de ne pas voir de pérennité sur un nouveau terrain. Telles sont donc les différentes modifications qui ont été apportées à ce plan. D'autre part, la question d'un des membres de la commission Environnement et infrastructures concernant les vélos-cargos a été étudiée et les épingle sur les places de vélos seront écartées, afin de permettre un accès aux vélos-cargos. Quant aux abris vélos, ceci est en cours de réflexion et ceux-ci se feront probablement sur des prolongations des sorties de parking qui pourraient être installées.

M. Thorimbert voyait, quant à lui, ces abris vélos où se trouvent les épingle. M. Rodriguez évoque une autre possibilité. Il demande donc si cela est compté dans le crédit qu'ils vont voter ou s'il s'agit d'une autre opération.

M. Rodriguez lui répond que cela sera intégré dans les crédits actuels.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 48-2021 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **D 58-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 12'860 000.- relatif à l'étude pour la réalisation des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 58-2021 P (annexe 2). Celle-ci est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique qu'il s'agit d'un crédit d'étude en lien avec les immeubles que la Commune doit construire aux Cherpines en fonction des divers droits à bâtir qu'elle détient sur le périmètre. Ceci dans l'optique de construire à peu près 200 logements, dont ceux de la Fondation René et Kate Block pour le IEPA (Immeuble avec Encadrement pour les Personnes Agées), sachant que cette Fondation prendra en charge l'entier des coûts qui seront facturés pour ces immeubles. Il s'agit ici d'un crédit d'études. Les conseillers municipaux trouveront, en page 17 de l'exposé des motifs, les différents montants pour chacune des prestations, que ce soit pour les architectes, les divers ingénieurs (civils, chauffage, sanitaire, électricien, etc.) et les mandats spécifiques que la Commune doit demander à l'IMAD (Institution genevoise de Maintien à Domicile) ou autres. Ce crédit d'études permettra d'arriver jusqu'au moment de la dépose de la requête en autorisation de construire pour ces divers immeubles, d'obtenir un coût de construction de ces immeubles, le plus précis possible, pour pouvoir déposer ultérieurement la délibération en lien avec le crédit d'engagement pour la construction et de disposer d'un montant pour des travaux préparatoires éventuels ou des interventions qui seraient nécessaires au démarrage du chantier pour le cas où le crédit de réalisation ne serait

pas encore en force. En ce qui concerne le planning, la Commune aimerait arriver à un avant-projet/projet définitif pour la fin janvier 2022, un projet terminé pour la fin novembre 2022, le dépôt d'une requête en autorisation de construire à fin janvier 2023. Ils comptent à peu près une année d'instruction de cette autorisation, faire les appels d'offres et les adjudications entre avril et octobre 2023, déposer le crédit de construction au Conseil municipal et ouvrir le chantier au printemps 2024 pour une livraison des appartements à l'été 2026. Si elle répond volontiers aux questions des conseillers municipaux, elle leur suggère néanmoins de renvoyer cet objet en commission, afin d'y recevoir toutes les informations nécessaires.

Le Président annonce que le Bureau du 2 décembre 2021 préconise également un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Finances et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet le renvoi de cette délibération en commissions, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi ce projet de délibération D 58-2021 P en commission Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Finances, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 19-2021 R : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant-e-s ettravailleurs(ses) de la commune de Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que cette motion M 19-2021 R (annexe 3) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 16 novembre 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a proposé, dans sa séance du 6 décembre 2021, de suspendre cette motion et de prévoir une audition afin de recevoir des informations supplémentaires. Elle a également été renvoyée en commission Finances qui, à l'instar de la commission Environnement, la traitera ultérieurement. Il propose donc d'ajourner cette motion.

Sans opposition, la proposition d'ajourner cette motion M 19-2021 R est acceptée. Celle-ci sera donc traitée ultérieurement.

b) M 20-2021 P : Pour la création d'une place de village

M. Solari donne lecture de cette motion M 20-2021 P (annexe 4).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 18 voix pour, 1 abstention et 3 refus.

M. Solari donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Dupraz ne voit pas l'utilité de cette motion, estimant qu'il y a déjà largement de quoi faire avec la place des Aviateurs et la promenade jusqu'à la Mairie. Il y a pratiquement 350 mètres, voire 400 mètres de lieu de vie pour organiser des manifestations. Comme cela est précisé

dans cette motion, lorsqu'il y a des événements comme le 1^{er} août ou les promotions, la route est fermée devant le Café de la Place pour permettre à plusieurs milliers de personnes de venir. De plus, il voit un problème au fait que les motionnaires souhaitent analyser les possibilités de réduction, voire de suppression du trafic pendulaire. En effet, les habitants du chemin de Vers et de la route du Camp doivent déjà supporter les bouchons tous les matins et tous les soirs. De plus, il estime qu'ils ont déjà une place de village largement assez grande et il ne voit pas l'utilité de cette motion. Ensuite, concernant l'intention de dynamiser la place des Aviateurs, il fait remarquer que les gens qui y habitent se plaignent déjà du fait qu'il y a beaucoup de bruit et que cela résonne. Il estime que cette motion créerait un enfer pour les habitants du chemin de Vers, de la route du Camp et de la Butte. Pour sa part, il ne voulait même pas entrer en matière.

M. Thorimbert partage l'avis de son préopinant. Cette motion peut paraître séduisante sur le papier. Mais il estime qu'effectivement, elle pose un certain nombre de questions. Il soutient le renvoi en commission, afin qu'ils puissent en débattre et avoir plus de précisions. En tout cas, il se pose la question de savoir si cela a un sens que de vouloir créer une place de village dans une commune qui est complètement atomisée par différents quartiers, avec les Sciers, le Vélodrome, le chemin de Vers et bientôt une partie des Cherpines. L'expérience qu'il a pour avoir habité sur la Commune de Vernier qui était aussi complètement atomisée, est qu'il était impossible d'avoir une place de village. Les seuls moments festifs étaient les promotions. Personnellement, il ne voit pas l'utilité de vouloir créer une place de village, à l'ancienne, à Plan-les-Ouates. Ensuite, il leur est proposé d'étudier l'ouverture d'une terrasse. Cela voudrait donc dire qu'un commerce privé étendrait son activité sur du domaine public. Or, il se demande si la Commune est d'accord de vouloir privatiser une partie du domaine public. Et en même temps, en suivant cette idée, une concurrence supplémentaire serait créée à d'autres établissements. Il n'est pas sûr que la Commune doive favoriser cette concurrence. D'autre part, concernant la circulation il est vrai que le matin à 08H00, il n'est pas très heureux de voir les gens en colonne, qui ont de la difficulté à sortir. Il estime aussi qu'il faudrait bien évaluer les incidences que pourrait avoir une réduction ou une suppression de l'accès à ce petit bout de rue, sur les autres quartiers. Surtout qu'une zone de parking y a été développée. Cela voudrait donc dire que tous ceux qui viendraient à la piscine ou qui viendraient se parquer pour venir à une manifestation devraient forcément passer par le chemin de Vers. A son avis, il y a donc là un gros problème qu'il faudra étudier et en même temps, il se demande si cette motion ne vient pas un peu trop tôt puisqu'elle propose d'inclure les bâtiments qui font l'objet d'une motion dont ils ne savent encore absolument rien. Il est prématuré de vouloir réfléchir sur quelque chose dont ils ne mesurent pas encore les effets et il n'en voit personnellement pas l'utilité. Pour ces quelques arguments, il n'est absolument pas enthousiaste face à cette motion, mais est toutefois prêt à en discuter en commission, afin d'en savoir plus.

Mme Saas fait savoir qu'elle a un peu les mêmes remarques à faire que M. Thorimbert. Au niveau de l'ouverture de la terrasse du Café de la Place, elle estime que favoriser un commerce privé, même si le bâtiment appartient à la Commune, n'est pas judicieux par rapport aux autres commerçants établis sur la commune de Plan-les-Ouates. La réduction du trafic lui pose également un problème. Certes, il n'y aurait plus de trafic sur cette route-là, mais comme l'a dit M. Dupraz, ce qui se passe autour est aussi une problématique. D'autre part, elle souhaite également réagir par rapport aux bâtiments de la route de Saint-Julien ; il est vrai que ces bâtiments n'appartiennent pas à la Commune et il y a beau y avoir une motion, ils ne savent effectivement absolument pas ce qui va être fait ou pas. Comme l'a dit M. Thorimbert, cette motion arrive un peu trop tôt car il y a trop d'incertitudes.

M. Ducrest estime, quant à lui, qu'il s'agit d'une bonne idée pour l'identité de la Commune, une idée à débattre et à développer. Cela aborde un point intéressant, à savoir le tronçon qui termine la route des Chevaliers-de-Malte et qui débouche sur la route de Saint-Julien. Il s'agit

d'un point assez accidentogène. Le fait de le supprimer lui semble assez intéressant. Il y a, à son avis, de quoi débattre et développer.

M. Tinguely explique que, pour son groupe, cette motion n'a rien de figé et qu'il serait effectivement intéressant d'en discuter en commission. Il peine cependant à comprendre les arguments avancés concernant la terrasse. Il estime que la concurrence est une bonne chose et si un commerce peut ouvrir sa terrasse et proposer une prestation sympathique pour les habitants de Plan-les-Ouates ou d'ailleurs, tant mieux. Et il pense que rien n'empêche les autres commerces qui sont sur le Mail ou le chemin, d'étendre leur terrasse pendant l'été, d'autant qu'une terrasse se rémunère et que lorsqu'un commerçant occupe l'espace public, il paie une dime à la Commune. L'idée est d'apporter un peu de vie et il ne s'agit pas de favoriser un exploitant par rapport aux autres car si sa surface d'exploitation est augmentée, son loyer le sera également. Quant au carrefour route des Chevaliers-de-Malte/route de Saint-Julien, il est intéressant de constater que tous semblent unanimes pour dire qu'il est de loin le carrefour le plus compliqué de la Commune ; les échanges sont compliqués, la visibilité est extrêmement mauvaise et il y a régulièrement des accidents. Ce carrefour ralentit fortement le trafic sur la route de Saint-Julien, ainsi que le passage du bus et favorise les bouchons tout le long de la route de Saint-Julien. Cela pourrait donc, en effet, être étudié. Il est vrai que le carrefour du chemin de Vers est mieux conçu ; il est plus large, il est réglementé par des feux et il est plus facile d'emprunter cet axe-là pour se rendre à la piscine. Et concernant le chemin de la Butte, ils savent aussi que beaucoup de gens traversent le vallon des Vaulx et descendent par la Butte pour accéder à la route de Saint-Julien. Il imagine que si le tronçon en question était fermé, il y aurait moins de trafic sur le chemin de la Butte. Il est sûr que ce trafic risque ce se répercuter en partie sur d'autres voiries, mais peut-être que cela découragerait aussi les gens de prendre ce raccourci et les inciteraient peut-être à prendre d'autres itinéraires pour se rendre à leur travail. En conclusion, il encourage le Conseil municipal à renvoyer cette motion en commission.

M. Magnin les remercie pour cette motion qui les interroge sur un lieu qui est, en effet, utilisé de façon ponctuelle. Pour sa part, à la première lecture, il s'est effectivement dit que réhabiliter ce lieu et en faire un espace convivial pourrait être sympathique. Or, il s'agit tout de même d'un endroit qui a une vocation administrative, en face duquel, les bâtiments ont actuellement une orientation très aléatoire puisqu'ils ne savent pas exactement ce que le propriétaire va en faire et s'il va collaborer avec la Commune pour renforcer le pôle administratif. Ce sont les questions qu'ils doivent se poser. A priori, il y aurait donc peu ou pas de commerces autour de cette place pour vraiment la dynamiser et en faire quelque chose de vivant. En termes de manifestations, cette place est petite et quand la Commune organise des manifestations comme les promotions, ce sont 5'000 personnes et le 1^{er} août environ 3'000 personnes qui viennent. Cette place est actuellement utilisée par les élus pour y faire leurs discours. Il serait difficile d'y mettre des animations. Il s'agit plus d'un lieu de passage. Sans compter que la place des Aviateurs est proche. Le véritable défi en termes de place de village sera, d'ici une dizaine d'années, la place des Cherpines où la surface est énorme) d'ici une dizaine d'années. En d'autres termes, oui pour réhabiliter ce lieu, mais il serait compliqué d'en faire une place de village.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet le renvoi de cette motion en commission Aménagement, au vote du Conseil municipal.

M. Solari rappelle qu'il avait demandé à ce qu'elle soit également renvoyée en commission Sociale.

Le Président demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cet objet dans les deux commissions précitées.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 20-2021 P, déposée par le groupe des Verts, en commission Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Sociale et enfance, par 21 voix pour et 1 refus.

c) **M 21-2021 P : Il était une fois Plan-les-Ouates : Pour le récit de notre commune**

M. Haas donne lecture de cette motion M 21-2021 P (annexe 5).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Haas donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Thorimbert estime que cette motion peut être renvoyée en commission et qu'un des premiers travaux que devra faire cette commission est l'inventaire de ce qui existe. Il a le souvenir qu'au moment du 150^{ème} anniversaire de Compesières et Plan-les-Ouates, il a reçu un très beau livre qui faisait état de l'Histoire. Un certain nombre d'ouvrages existent, dont il faut peut-être refaire la promotion ou qu'il faut peut-être rééditer. Et concernant le projet d'un livre participatif, l'exercice a été fait en 2019 et le livre distribué à toute la population en février 2020. Si les conseillers municipaux le souhaitent, il peut leur apporter un exemplaire lors d'une prochaine séance. Cette réalisation fut une épopée et il estime qu'avant de créer quelque chose, il faut faire l'inventaire de ce qui existe. De plus, il serait intéressant d'y associer le groupe des archives 'La Mémoire de Plan-les-Ouates' qui pourrait être soutenu pour valoriser l'existant. Il propose donc de renvoyer cette motion en commission avant de demander au Conseil administratif de faire quelque chose qui existe peut-être déjà.

Le Président demande dans quelle commission le Conseil municipal souhaite renvoyer cet objet.

M. Haas propose de le renvoyer en commission Culture. Quant à la proposition de M. Thorimbert de leur amener le livre auquel il vient de faire référence, il accepte volontiers.

M. Seydoux estime que cette motion est d'une extrême modernité, même s'il est question du passé. Il rappelle qu'il occupe des fonctions de direction au sein de la Fondation 'Autrefois Genève' et cela fait maintenant plusieurs années qu'il se rend compte de l'importance de leurs archives, de l'Histoire qu'ils peuvent utiliser et de ce qu'ils peuvent en faire. Cette motion part avec des *Considérant* extrêmement fort pour arriver, quelque part, à quelque chose d'assez petit. Ils peuvent faire beaucoup mieux car, en réalité, la question culturelle est importante, mais la culture n'est pas une finalité en soi ; elle est un moyen. Et grâce au passé, grâce au patrimoine, grâce à leur Histoire, ils créent des liens avec les nouveaux habitants et avec les anciens. Ils sont dans quelque chose d'extrêmement sociologique. Il explique que la Fondation 'Autrefois Genève' est en discussion avec la Ville de Genève qui a des soucis d'intégration dans ses quartiers, des quartiers qui évoluent extrêmement rapidement. Ce que vit également la commune de Plan-les-Ouates. L'Histoire peut rapprocher les gens, car les nouveaux habitants aimeraient connaître l'endroit où ils vont habiter et les anciens ont des choses à raconter. Pour sa part, il accueille cette motion avec énormément de satisfaction. Au-delà d'un simple recensement de livres, la question est de permettre à chacune et chacun de s'approprier l'Histoire d'un quartier, l'Histoire d'une commune. Evidemment, il y a des acteurs locaux, 'la Mémoire de Plan-les-Ouates' en est un important qui fait déjà un certain nombre de choses. La Fondation 'Autrefois Genève' l'a fait. Elle a eu l'occasion, dans le cadre de l'exposition 'Autour du temps', d'amener des éléments sur l'évolution de la zone industrielle. Il y a donc à la fois de l'expérience et du savoir-faire. Il s'agit vraiment de quelque

chose qui intéresse de plus en plus les communes et leurs habitants. Il est de plus en plus question de circuits courts, de questions locales et ces éléments-là, leur Histoire, leur patrimoine, en font partie. Evidemment, le renvoi en commission Culture semble être une évidence mais, pour sa part, il proposerait également le renvoi en commission Sociale. Avec le recensement proposé par M. Thorimbert. Mais il aimerait qu'il y ait une ambition qui aille au-delà d'un simple affichage. Il estime que cette motion propose une approche extrêmement moderne.

M. Magnin voit arriver cette motion avec beaucoup de bienveillance et de joie. Le dicastère de la culture comprend tout ce qui est patrimonial et historique. Un certain nombre d'actions ont été réalisées ces dernières années, avec le livre 'Métamorphoses', avec des collectes de récits, avec La julienne et des contes basés sur Plan-les-Ouates, avec des parcours et avec la bande-dessinée. Le recensement ne posera pas vraiment de problèmes. Ce qui l'interroge, quant à cette motion, c'est ce que veulent exactement les motionnaires. Un récit communal, certes. Mais il y voit deux choses ; est-ce qu'ils veulent le récit communal officiel, la vraie Histoire (supposée en tout cas) ou la petite Histoire, en réalisant une démarche participative avec les récits des personnes habitant ici depuis plus ou moins longtemps, ce qui n'est pas forcément l'Histoire, mais qui porte sur les anecdotes racontées de la façon dont les personnes les ont vécues. Il s'agit également de savoir si les motionnaires veulent se contenter d'une exposition pérenne ou s'ils souhaitent une exposition fixée dans le temps pour en changer avec le matériel qu'ils ont pu collecter ou qui existe déjà. Car ils ont déjà un certain nombre de matériel. Et c'est pour cela qu'il voit d'un très bon œil le renvoi en commission. Pour pouvoir préciser la demande de cette motion. Il précise que parmi les documents existants, la Commune avait réalisé une carte patrimoniale avec quatre parcours, sur l'Histoire et sur le patrimoine, lesquelles auraient dû être prolongées par une application avec de l'oralité, ce qu'ils n'ont pas pu faire car ils ont dû se concentrer sur d'autres choses, notamment en lien avec les retards pris en raison des annulations provoquées par la pandémie. Ce sont des choses qui peuvent avancer à présent et qu'il voit avec un très bon œil, mais qu'il faut préciser et sur lesquelles il faut se mettre d'accord parce qu'ils ne peuvent pas faire tout ce que demande cette motion.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet le renvoi de cette motion en commission Sociale et en commission Culture, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 21-2021 P, déposée par le groupe des Verts et par le groupe socialiste, en commission Environnement et infrastructures, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

8. QUESTIONS

8.1 **Incendie à Saconnex-d'Arve dessous**

M. Dupraz revient sur l'information fournie par Mme Monbaron quant à l'incendie qui a eu lieu à Saconnex-d'Arve dessous il y a une dizaine de jours. Il la remercie de ces précisions. Il relève que cela fait plusieurs années qu'il y a des plaintes du voisinage à ce sujet ; ce terrain est pratiquement une décharge à ciel ouvert. Il a, pour sa part, des reportages photos car la haie qui a brûlé est celle de son frère qui habite de l'autre côté. Ce dernier a pour CHF 11'000.- de dégâts et les villas voisines ont failli être évacuées. Depuis 2013, son frère prend des photos de ce terrain sur lequel sont entreposés des roulottes, des vieilles voitures, des gravats de chantier, etc. Il se réjouit donc de savoir ce que la Commune peut faire face à cette situation. Il sait qu'elle n'a pas beaucoup de moyens d'action, mais espère qu'ils auront, lors du prochain

Conseil municipal, une réponse sur ce qu'il est possible de faire. Les personnes qui ont subi ces préjudices vont dans tous les cas porter plainte et attendent de savoir ce que la Commune peut faire.

Mme Monbaron a effectivement déjà eu l'occasion d'évoquer plusieurs fois cet endroit dans le cadre de ce Conseil. Comme elle l'a dit, cela doit faire à peu près dix ans que la Commune est en contact avec les autorités cantonales et les différents Services du Canton par rapport à tout ce qui se trouve sur ces parcelles qui sont en zone agricole bien qu'elles n'aient plus rien d'agricole depuis de nombreuses années. Deux fois, il y a eu des descentes conjointes de police cantonale et police municipale, avec des Services cantonaux ; le OCIRT (Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail), le Service vétérinaire et la gestion des déchets. Beaucoup de Services sont passés par là et certaines anomalies, assez flagrantes, ont été réglées. Or, d'autres anomalies sont malheureusement toujours là, vraisemblablement parce qu'elles sont moins flagrantes et peut-être que les Services cantonaux ont d'autres choses à faire de plus important. La Commune a écrit durant toutes ces années à trois ou quatre conseillers d'Etat différents au sujet de ces parcelles et n'a jamais eu de réponse qui soit satisfaisante ou qui lui permette d'espérer que quelque chose bouge. Il lui a également été répondu que du fait qu'elle n'est pas propriétaire des parcelles, elle n'a pas de moyen d'influence pour prendre des mesures chez des privés. La situation est donc extrêmement frustrante ; de son côté, la Commune essaie de tout faire dans les normes lorsqu'il s'agit de territoire communal, tandis que certains privés font comme ils veulent, sans que le Canton ne réagisse. Pour sa part, elle a eu l'occasion de discuter avec des voisins de ce périmètre et outre le fait qu'ils déposent plainte, elle leur a conseillé d'adresser une dénonciation directement au Service des constructions auprès du Canton parce qu'en général cela fait bouger les choses. Elle peut se renseigner pour voir si la Commune peut entreprendre la même démarche. Elle n'est pas sûre qu'ils puissent porter plainte, mais elle peut se renseigner là-dessus et leur fournir une réponse lors du prochain Conseil.

8.2 **Article intitulé '*L'agenda des polices municipales genevoises fait prospérer un mystérieux intermédiaire*' paru dans le journal Le Temps**

M. Thorimbert informe d'un article paru dans le journal Le Temps la semaine précédente, ayant pour titre '*L'agenda des polices municipales genevoises fait prospérer un mystérieux intermédiaire*'. Dans cet article, il est fait mention de 17 communes qui se seraient fait bernier et il demande s'il est possible de savoir si la commune de Plan-les-Ouates fait partie de ce groupe de 17 communes. Si tel est le cas, il demande ce que le Conseil administratif pense de cette affaire.

Mme Monbaron lui répond qu'elle n'a pas lu l'article et ne sait donc pas de quoi il retourne. Et oui, Plan-les-Ouates fait vraisemblablement partie de ces 17 communes, sachant qu'il n'y a que 17 communes sur le Canton qui ont une police municipale.

M. Thorimbert précise que l'article se trouve sur le site du journal Le Temps. Il s'agit d'un homme qui fait de la prospection pour de la publicité, expliquant que cela est destiné à des œuvres sociales et des clubs sportifs des polices municipales genevoises. Cet homme fait payer des sommes astronomiques à certains annonceurs, sachant que l'argent versé n'arrive pas entièrement au but annoncé. Il les encourage à lire cet article.

Mme Monbaron explique que ce ne serait pas la première fois que cela arrive et pas uniquement avec la police municipale. Il y a eu des cas avec des calendriers des pompiers qui n'avaient absolument aucun lien avec les pompiers. Il y a eu des cas d'entreprises qui leur ont posé la question parce qu'elles étaient démarchées par des personnes qui se prétendaient être de la Commune alors que ce n'était pas le cas. Ce n'est donc pas la première fois. Là, en

l'occurrence, elle va lire cet article, mais il faut que la personne en question sache exactement qui l'a contactée, afin qu'ils puissent aller de l'avant.

8.3 Legs dans le cadre de l'hoirie Rey

M. Favre rappelle qu'ils ont voté, à la fin de la dernière législature, une délibération concernant l'acquisition d'un legs à la route des Chevaliers-de-Malte d'une villa de l'hoirie Rey. Ce legs a donc été accepté et il demande à présent ce que la Commune fait de ce legs et où ils en sont.

Mme Monbaron explique qu'après avoir accepté ce legs la Commune est effectivement propriétaire de la moitié d'une villa à la route des Chevaliers-de-Malte. Une villa qui n'a pas été habitée pendant de très nombreuses années et qui nécessitera vraisemblablement des frais de rénovation. Ce legs était soumis à certaines conditions pour la destination finale de ce bien. La Commune est actuellement en discussion avec l'autre copropriétaire, afin de lui racheter éventuellement sa part de villa et pouvoir faire quelque chose de ce lieu. Cas échéant, il y a de fortes chances que cette villa reste encore des dizaines d'années vide. La Commune a demandé une estimation, le copropriétaire a également fait une estimation et pour l'instant, ils en sont donc à des échanges d'estimations et de discussions.

Pour compléter les propos de Mme Monbaron, **M. Magnin** rappelle que ce legs ne concernait pas uniquement la maison. Il y a également de la surface autour et celle-ci est très intéressante dans les perspectives futures du développement de la Commune. Donc, effectivement, le choix a été d'accepter ce legs qui ne leur coûtait rien au début avec cette maison qui n'est pas habitée depuis longtemps. La Commune travaille sur des projets qu'il est un peu trop tôt d'évoquer, mais ils travaillent sur les possibilités. Et comme l'a dit Mme Monbaron, il y a effectivement une opération à réaliser avant tout, à savoir acquérir l'entier de cette maison. Il y a donc des négociations à faire. Le Conseil municipal sera tenu au courant au moment où le Conseil administratif verra que les choses se décantent et sont possible.

8.4 Retour sur l'incendie à Saconnex-d'Arve dessous

M. Tinguely souhaite revenir sur l'intervention de M. Dupraz concernant l'incendie qui a eu lieu à Saconnex-d'Arve dessous. Mme Monbaron a expliqué qu'il s'agissait d'un incendie involontaire en raison d'un café. Il se dit presque déçu de l'entendre car son côté révolutionnaire aurait bien aimé que ce soit un incendie criminel. En effet, il pense qu'honnêtement cela leur fait prendre conscience du fait qu'il pourrait y avoir, là-bas, de très gros dégâts en cas de nouvel incendie, sachant le nombre de palettes, de voitures et autres qui se trouvent sur ce terrain, Si le feu se propageait, ce ne serait pas uniquement cette surface qui brûlerait, mais une partie du hameau de Saconnex-d'Arve. Il estime que cet incendie est véritablement l'occasion de taper du poing sur la table et que s'ils ne sont pas entendus en écrivant au Conseil d'Etat, il encourage le Conseil administratif à descendre dans la presse. D'autre part, il existe d'autres endroits à Genève qui rencontrent des problèmes d'aménagement et il pourrait être intéressant de s'allier avec les Maires d'autres communes confrontées à la même problématique. Peut-être également en passant par l'Association des Communes Genevoises. Ils pourraient envisager un communiqué de presse de plusieurs communes qui demandent au Département des constructions ou du territoire d'agir de manière à assainir ces territoires. Car il n'est pas normal qu'une zone agricole soit utilisée comme décharge ou pour des activités de garage depuis plusieurs années. Cela va à l'encontre du droit. Il encourage la Commune à aller dans ce sens-là, estimant qu'après dix ans d'efforts administratifs et d'échange de courriers, ils peuvent envisager d'aller plus loin.

Mme Monbaron le remercie pour cette intervention et l'informe du fait que des contacts ont déjà été pris, mais qu'elle ne souhaitait pas en parler maintenant.

9. **DIVERS**

9.1 **Pass sanitaire pour accéder au Bibliobus**

Mme Soulier fait la déclaration suivante :

‘ Mesdames, Messieurs,

Ces quelques lignes pour vous faire part du ressenti de plusieurs habitants de la Commune, ressenti que je partage également. Nous connaissons tous la situation actuelle. Cependant, il a été dit plusieurs fois lors de nos échanges en commission, que le bien-être des enfants et de nos jeunes était quelque chose qui nous préoccupait tous.

Nous avons tous déjà échangé sur le fait d’essayer de retirer un maximum les enfants et les jeunes des écrans. Dès lors, nous avons la chance sur notre Commune d’avoir le Bibliobus, mais les jeunes ne peuvent plus y avoir accès sans pass sanitaire, ainsi que les plus jeunes si leurs parents n’en possèdent pas non plus. Quand on sait que le Bibliobus n’accueille qu’une personne à la fois, avec le masque et désinfection des mains obligatoire en rentrant, demander le pass sanitaire dans de telles circonstances est tout bonnement une aberration. Et les enfants retournent donc devant les écrans.

Plusieurs familles et parents sont choqués de tout ceci.

Merci pour votre écoute. ’

Bien qu’il ne s’agisse pas d’une question, **M. Magnin** explique qu’ils sont tout à fait conscients de cette situation. Certes, ils n’ont pas de bibliothèque pour l’instant à Plan-les-Ouates, mais quand bien même ils en auraient une, ils devraient également se soumettre à un certain nombre de contraintes. Tout comme les autres communes le font. Effectivement, cette situation est difficile, mais ils n’ont pas le choix ; pour assurer cette prestation, ils doivent se soumettre à ces contraintes, le but étant de permettre au moins à un certain nombre d’enfants et de parents d’avoir accès aux livres et de ne pas tous les renvoyer devant les écrans ou dans les clubs de sport d’ailleurs.

9.2 **Fermeture du Café Julienne lorsqu’il y a des spectacles**

M. Tinguely informe être allé voir la pièce annuelle de La Marotte, à La Julienne, le samedi 10 décembre 2021 et avoir été étonné d’arriver devant l’entrée du café qui était totalement éteint et fermé. Au premier abord, il a pensé que le spectacle avait été annulé en raison de la situation sanitaire. Ce qui n’était pas le cas. En fait, il s’avère que le café est fermé le samedi. Or, il lui semblait qu’il y avait une demande d’ouverture lorsqu’il y a des spectacles. Ils ont donc dû passer par l’arrière de la Maison pour entrer au spectacle où les gens du théâtre avaient fait une petite salle d’attente dans le couloir. Il demande si la Commune est au courant que le café ferme le samedi même lorsqu’il y a des spectacles. Pour terminer, il invite les conseillers municipaux à aller voir ce spectacle qui est joué tous les soirs, à 20H30, jusqu’au 18 décembre 2021.

M. Magnin lui répond qu’ils sont au courant de la situation car les gérants ont demandé à pouvoir cesser leur activité le samedi. Le Café Julienne est en difficulté, comme un certain nombre de restaurateurs, en raison de la pandémie. Tout ce qui était prévu en décembre a été annulé ; tous les repas de groupe de fin d’année ont été annulés. Et cela ne va pas s’améliorer d’ici la fin de l’année. D’autre part, il informe qu’il a des contacts avec Mme Stanning qui s’occupe de La Marotte et qu’ils ont prévu de se rencontrer très prochainement pour discuter effectivement de cette problématique au plus vite.

9.3 **Le Président** informe les personnes qui ont commandé des verres et qui se sont acquittés de

leur dû, pourront les prendre à l'issue de cette séance.

- 9.4 M. Favre** les invite au Noël communal du 22 décembre 2021 lors duquel la Musique municipale donnera un concert, à 20H00, à la salle communale. Les conseillers municipaux pourront prendre un programme en sortant.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21H25 en souhaitant à tous de belles Fêtes de fin d'année.

La Secrétaire
Alexandra SAAS

Le Président
Philippe ROCHETIN

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Culture du 22 novembre**
- b) **Sécurité du 29 novembre**
- c) **Environnement et infrastructures du 6 décembre**

Annexe 1)

D 48-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 58-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 12'860 000.- relatif à l'étude pour la réalisation des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

M 19-2021 R : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 4)

M 20-2021 P : Pour la création d'une place de village

Annexe 5)

M 21-2021 P : Il était une fois Plan-les-Ouates : Pour le récit de notre commune

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 14 décembre 2021

Rapport de la commission Culture

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Lundi 22 novembre 2021 – 20h00

1. Présentation de l'étude pour la construction d'une bibliothèque à Plan-les-Ouates par les deux mandataires

Le projet de collaboration avec Lancy est annulé suite à la décision de Lancy.
Plusieurs scénarios sont présentés : construction d'une nouvelle bibliothèque, évolution d'un lieu existant (Julienne, Biplan, Champ-Joly Petites Fontaines, click and collect ou dans la nouvelle ECG des Cherpines).
Les commissaires ont une préférence pour le projet Champ-Joly Petites Fontaines.

Le rapporteur : Sylvain Dupraz
22 novembre 2021

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 14 décembre 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE
--

Lieu : Caserne de la Compagnie des pompiers de Plan-les-Ouates

Date et heure : lundi 29 novembre 2021 à 20h

1. Visite de la Caserne des sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates

Les pompiers nous ont réservé un très bel accueil. Nous avons assisté à une présentation suivie d'une visite des infrastructures.

2. Communications du Conseil administratif

Mme Monbaron nous présente un rapport de la restitution sur les mesures de niveaux sonores nocturnes sur la place des Aviateurs (mesures effectuées 24h/24, chaque 15 minutes, du jeudi 26 août au vendredi 24 septembre 2021 inclus).

Pendant les journées, le niveau moyen semble acceptable globalement.

Sur 4 semaines, le niveau sonore nocturne moyen est très contenu comparé à la journée et reste en grande majorité dans la norme.

La rapporteuse: Anita De Mitri, le 29 novembre 2021

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 14 décembre 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 6 décembre 2021 à 20h00

1. Délibération D 48-2021 : Crédit d'engagement de 2 030 000 F pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates.

Le conseiller administratif présente le projet qui a été revu suite notamment aux remarques émises lors d'une précédente commission.

Les modifications par rapport au projet initial sont les suivantes :

- L'enrobé est dorénavant de couleur claire.
- Révision de l'emplacement des bacs.
- Suppression d'un solarium.
- Remplacement des places de stationnement des 2 roues motorisées.

La plus-value de ces modifications s'élève à CHF 35'000.- qui sera prise dans les divers et imprévus de la délibération déposée.

Une proposition émane d'un conseiller afin de considérer la mise en place d'abris couverts à vélos, proposition qui sera étudiée par le magistrat.

Les commissaires préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération.

2. Motion M 18-2021 : Pour la création de « canapés forestiers » sur le territoire communal

Un débat se déroule sur le bien-fondé de cette motion sur la forêt et les lieux naturels. Des divergences s'expriment sur l'exploitation ou non d'un site en forêt. Il est suggéré d'étudier d'autres localisations.

Les commissaires préavisent par 6 oui et 2 contre la motion.

3. Motion M 19-2021 : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant-s-es et travailleurs-ses de la commune de Plan-les-Ouates

Une brève discussion a lieu. Une audition est suggérée afin d'avoir plus d'informations sur le sujet qui est méconnu d'une majorité des élus présents.

De ce fait, la commission propose de suspendre cette motion en attendant une future audition.

4. Communications du CA

Le magistrat explique que la délibération D 43-2021 relative au crédit d'engagement de 220 000 F pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil, acceptée par le Conseil municipal le 22 juin dernier, a de nouvelles contraintes techniques qui sont apparues, entraînant un dépassement de CHF 90'000.-

Un tour d'horizon de l'avancée des dossiers de notre magistrat est fait comme à son habitude.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin

13 décembre 2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 48-2021**
Séance du 14 décembre 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 2 030 000 F pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates

Vu l'état actuel général de l'esplanade sise au chemin de Vers 8 et les infiltrations d'eau dans le parking souterrain situé au-dessous,

vu les plaintes continuelles des utilisateurs sur la qualité du revêtement de sol existant qui engendre un risque accru de chutes et qui continue de se détériorer un peu plus chaque année,

vu le vote par le Conseil municipal le 22 septembre 2020 de la délibération D 04-2020 relative au crédit d'engagement de 110 000 F pour l'étude de la réfection de cette esplanade,

vu la demande d'autorisation de construire APA 314 972 déposée le 16 juillet 2021, en cours d'instruction à l'OAC,

vu le retour des appels d'offre aux entreprises qui a permis de préparer la présente demande de crédit d'engagement,

vu l'exposé des motifs EM 48-2021, de septembre 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 030 000 F, destiné à réaliser ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue de 2 030 000 F dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider les études réalisées préalablement via la délibération D 04-2020 conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain sise au chemin de Vers 8.
5. D'amortir la dépense nette de 2 030 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2023.

SCA/VLM/- SF/PL - # 105'968 – 14.12.2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 58-2021 P**
Séance du 14 décembre 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 12 860 000 F relatif à l'étude pour la réalisation des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force,

vu la possession par la Commune de Plan-les-Ouates de 28'974 m² de droits à bâtir logements dans le PLQ N° 30'043 « Le Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018, représentant un total 27.35 % des droits à bâtir logements totaux dudit périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir communaux en totalité dans la pièce urbaine « Ea » et représentant 100% des îlots « F » et « H2 » ainsi que 54.2% de l'îlot « G » de ladite pièce,

vu la volonté de la Commune de réaliser des immeubles avec une mixité de catégories de logements afin de répondre aux besoins de l'ensemble de ses communiens et ce, conformément à l'application de l'article 4a LGZD,

vu la volonté de permettre la réalisation, sur 4 000 m² environ, par la Commune, pour le compte de la Fondation René et Kate Block, d'un Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées mixte (IEPA) dans l'îlot H2 en bordure du futur pôle santé,

vu la volonté de la Commune de permettre une réelle qualité et diversité architecturale sur le périmètre du Rolliet en organisant un concours d'architecture SIA 142 pour la réalisation de ses droits à bâtir logements pour les îlots « F » et « H2 »,

vu les résultats dudit concours, suite au jury du 16 juin 2021, retenant les bureaux Sylla Widmann Architectes et B+S Ingénieurs Conseils, pour l'étude et la réalisation du projet,

vu les résultats des appels d'offres à mandataires techniques pour compléter l'équipe pluridisciplinaires avec notamment des ingénieurs chauffage, ventilation, sanitaire et électricité,

vu l'exposé des motifs EM 58-2021, de décembre 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui , x non et x abstention

1. De lancer les études en vue de la réalisation des îlots F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Le Rolliet à Plan-les-Ouates, pour les phases SIA 4.31, 4.32, 4.33 et 4.41, ainsi qu'une partie de la préparation de chantier pour l'anticipation de la phase de réalisation 4.51.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 12 860 000 F destiné à financer les études en vue de la réalisation des îlots F et H2.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 12 860 000 F directement à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt bancaire contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 12 860 000 F.
5. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/VLM/bg # 112'096 – SF/PL - décembre 2021

PROJET DE MOTION**Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates**

- Vu l'évolution de la technologie et des possibilités qui en découlent ;
- Vu l'intérêt croissant pour le travail à domicile depuis la pandémie, et de facto, l'importance d'une bonne connexion internet à demeure ;
- Vu l'importance qu'a pris le confort à la maison dernièrement ;
- Considérant que l'accès à la fibre optique est encore trop peu développé sur notre commune avec 2'684 raccordements pour 10'628 habitants (chiffres SIG) ;
- Sachant que seules une quinzaine de rues sur 127 à Plan-les-Ouates sont raccordées FTTH (Fiber To The Home), c'est-à-dire que les habitants ont la fibre jusqu'à leurs logements, et donc la possibilité de contracter un abonnement ;
- Vu l'avancée en la matière qu'ont déjà pris certaines administrations comme le canton de Fribourg qui a créé la société **ftth fr SA**, laquelle a pour but de construire et d'exploiter un réseau à fibre optique sur tout le territoire cantonal ;
- Vu la dimension économique que peut représenter une bonne connexion afin de rester compétitif pour les entreprises localisées sur notre territoire communal ;

Sur proposition du groupe MCG de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- A établir un état des lieux poussé des accès FTTH et FTTB (Fiber To The Building) ;
- A sonder les acteurs économiques majeurs de la commune sur l'état de leurs connections ;
- A prendre les mesures nécessaires afin de rendre possible l'accès à la fibre optique pour les habitants/travailleurs de Plan-les-Ouates qui n'y ont pas encore accès aujourd'hui ;
- De concert avec les SIG, à planifier en amont l'implémentation de la fibre optique dans les nouveaux quartiers, notamment celui du Rolliet ;
- De manière générale, à engager à l'avenir une réflexion systématique sur les aménagements de la fibre optique lorsque des travaux de réfection d'axes routiers ou de création de nouveaux quartiers seront effectués sur la commune.

Pour le groupe MCG : Alexandra SAAS, Roberto DI GIORGIO et Jérémy DUCREST

PROJET DE MOTION
Pour la création d'une place de village

Vu le plan directeur communal,

Vu le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif,

Vu la motion M 02-2020 « Pour la réhabilitation des bâtiments sis rte de St. Julien N° 137-139-141 (parcelles 2323 et 4544 à Plan-les-Ouates) »,

Vu l'intérêt de créer un lieu central pour développer la construction d'une identité territoriale communale auprès de l'ensemble des habitant·e·s,

Vu la création d'une centralité éphémère lors des manifestations officielles de la commune devant la Mairie,

Vu l'absence d'un espace public majeur structurant pour les habitant·e·s et les visiteur·euse·s de Plan-les-Ouates

Vu l'exposé des motifs, associé à cette motion,

Sur proposition du Groupe Les Vert·e·s de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

De demander au Conseil administratif :

1. D'étudier l'espace situé depuis la route des Chevaliers-de-Malte jusqu'au bâtiment de liaison de la Mairie en vue de la création d'une place de village en :
 - a. évaluant les possibilités d'une ouverture de la terrasse du Café de La Place
 - b. analysant les possibilités de réduction, voire de suppression, du trafic pendulaire entre la route de Saint-Julien et le croisement du chemin de la Butte
 - c. incluant les bâtiments patrimoniaux de la route de Saint-Julien
2. De proposer un crédit d'étude au Conseil municipal en vue de la réalisation d'une place.
3. D'inscrire cette dépense dans le plan des investissements 2022.

Exposé des motifs.

Territorialement, Plan-les-Ouates est une réalité multicentrique englobant les villages de Arare, Saconnex-d'Arve dessus et dessous, le bourg de Plan-les-Ouates et les nouveaux quartiers. Une sorte de centralité est offerte par l'axe de communication qu'est la route de Saint-Julien. Cette forme de centralité est dite « village-rue ».

Afin de relier l'ensemble de ces pôles, tout en préservant les typologies des villages et hameaux, la commune a aménagé une charpente faite de promenades qui reliera à terme le quartier des Cherpines au quartier des Sciers. Cette volonté apparaît dans le programme de législature 2020-2025 de notre Conseil administratif.

La place est un espace public à haute valeur symbolique. Lieu d'interaction sociale, cet espace public est « *dédié au stationnement des piétons, propice aux rendez-vous, aux petits et grands rassemblements, à la discussion, au jeu, au lèche-vitrine ou à la restauration sur terrasse* »¹. Il est ressource pour les activités officielles et pour permettre aux habitant-e-s d'échanger et partager des expériences au gré des rencontres. Un ancrage territorial majeur pourrait ainsi se dessiner et habiter le sentiment d'appartenance à notre commune.

Nous avons pu constater que l'émergence de terrasses le long de la promenade entre la place de jeux située vers la garderie « Les Lutins » et la place des Aviateurs a permis de rendre vivant ce bel espace. De même, les différentes expositions en plein air qui ont lieu devant la Mairie apportent une plus-value complémentaire aux aménagements qui ont été réalisés il y a plus d'une dizaine d'années en supprimant les places de stationnement.

Il est également opportun de relever que lors des manifestations officielles telles la fête des écoles ou le 1^{er} août, une « place éphémère » se crée entre la route des Chevaliers-de-Malte, fermée à la circulation pour l'occasion, et la Mairie.

Cet espace central paraît idéal pour être réhabilité en tant que « place de village majeure » de Plan-les-Ouates. Une étude en ce sens serait pertinente pour connaître les possibilités d'affecter cet espace public à cette fonction, appréhender l'ouverture de la terrasse du Café de La Place et réfléchir à l'intégration des bâtiments patrimoniaux de la route de Saint-Julien. Bâtiments pour lesquels le délibératif a voté une motion priant le Conseil administratif de demander à son propriétaire de les réhabiliter.

Tous les ingrédients, patrimoine, institutions, promenade, sont présents à cet endroit pour créer la place principale qui fait défaut à notre commune. De plus, la promenade entre la place de jeux et la place des Aviateurs pourrait devenir un lieu agréable, vivant et convivial grâce à des activités et points de halte qui pourraient voir le jour.

Nous prions les membres du Conseil municipal de réserver un bon accueil à cette motion en l'acceptant.

¹ Source : <https://unt.unice.fr/uoh/espaces-publics-places/la-place-espace-public-cle-de-la-ville-europeenne/> consulté le 20 novembre 2021

Les Vert.e. s de Plan-les-Ouates : Marco Solari, Marion Logean, François Haas, Christophe Reversy, Dominique Tinguely, Pierre Torri.

Les socialistes : Glenna Baillon, Nathalie Ruegger

PROJET DE MOTION

Il était une fois Plan-les-Ouates: Pour le récit de notre commune

Considérant :

- l'importance de connaître l'Histoire,
- la population grandissante sur le territoire communal,
- les différents événements marquants quant à la vie de notre commune; canton et pays qui se sont déroulés sur Plan-les-Ouates au fil des siècles,
- l'évolution des frontières de la commune de Compesières dont Plan-les-Ouates a fait partie jusqu'en 1851,
- les divers lieux symboliques d'une commune qui forment son histoire et son esprit villageois,
- les divers lieux de la commune portant le nom de personnes; groupes; événements qui ont marqué l'histoire de celle-ci,
- les nombreux.euses acteur.trice.s du monde de l'archive à Plan-les-Ouates, Genève et en Suisse,
- les ressources dont la commune pourrait faire usage pour créer un récit de son histoire,
- les nombreux partages des personnes qui ont traversé l'histoire de Plan-les-Ouates sur les réseaux sociaux,
- l'importance de permettre à la population de s'intégrer dans la création et l'évolution de l'identité de la commune,
- les balades ponctuelles réalisées par le service culturel pour la découverte des lieux de notre commune,
- la balade découverte pour les nouveaux/nouvelles arrivant.e.s,

Sur proposition du Groupe Les Vert-e-s de Plan-les-Ouates :

le Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates demande au Conseil administratif :

par x oui, x non et x abstention

- D'organiser un récit communal dans les rues de Plan-les-Ouates avec la mise en place d'affichage divers qui recensent les événements marquants de la commune.
- De collaborer avec les communes limitrophes de Plan-les-Ouates et/ou ayant eu une histoire commune jugée pertinente quant au dit récit.
- D'encourager la participation citoyenne à l'élaboration de ce dit récit

Pour les groupes Les Verts et Socialistes : François HAAS, Christophe REVERSY, Marion LOGEAN, Glenna BAILLON, Dominique TINGUELY, Nathalie RUEGGER

Exposé des motifs

Plan-les-Ouates a une histoire qui mérite d'être racontée. Les années ont défilé marquant nos rues ou nos bâtiments de noms historiques pour notre commune, notre canton. Cette motion vise à mettre en lumière ces traces présentes dans notre espace de vie communal et publique.

Organiser un récit communal sous la forme de panneaux didactiques et informatifs proposant des histoires, des faits qui ont construit notre commune actuelle et son esprit villageois permettrait aux habitant.e.s de comprendre l'Histoire de leurs quartiers qu'ils fréquentent parfois depuis des dizaines d'années, mais permettrait également aux nouveaux/nouvelles arrivant.e.s de s'intéresser et d'avoir accès à une vision plus concrète du milieu qui sera le leur pour une certaine durée.

N'oublions pas l'Histoire qu'a été la nôtre lors de la commune de Compesières, lors de la présence des milices ou encore au temps du traité de St-Julien. Mais n'oublions pas ces histoires villageoises retraçant la vie de la distillerie ou de l'école du Pré-du-Camp par exemple.

Il est tout à fait pertinent de permettre aux personnes qui habitent ou ont habité Plan-les-Ouates de participer à ce récit en apportant des bagages personnels et familiaux. Que cela soit par des histoires, des photos ou encore des traces architecturales, les héritages de famille font partie de notre passé. Les récolter amènerait à proposer ensemble une dynamique de souvenir.

Par la sortie de sa bande-dessinée "*Plan-les-Ouates, Histoire en images*", la commune a démontré l'intérêt de raconter son histoire aux plus jeunes tout en ayant fait usage d'un outil adapté à sa mission. Il nous serait intéressant de mettre concrètement en place des exemples et des illustrations des changements que la commune a rencontrés, de montrer les transformations des terrains agricoles aujourd'hui habités; de l'évolution de nos places publiques au fil des années ou encore de nos écoles et lieux sportifs et culturels qui se sont adaptés à une population grandissante.

C'est par envie de raconter et de s'unir derrière une histoire commune forte d'évènements et des personnes qui ont construit la Plan-les-Ouates villageoise et multiculturelle dans laquelle nous vivons tous les jours que nous vous invitons à voter cette motion favorablement.